

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 30 août 2000

Demandeur : Option consommateurs

Question 7 Référence : SCGM-2 doc. 1 section 4.2.1, p. 25, ligne 17

SCGM propose dans la structure du tarif du transport d'y ajouter une composante ajustement d'inventaire distincte du prix de transport.

- 7.1 Pourquoi cet ajustement d'inventaire doit-il être associé à la composante transport plutôt qu'à la composante équilibrage dans la mesure où cette composante tient compte du profil de consommation?
 - 7.2 Veuillez produire un exemple numérique.
-

Réponse

- 7.1 Le coût du gaz qui est entreposé se compose du prix d'achat de la molécule, du gaz de compression qui a servi à son transport et du coût de transport de cette molécule. Ainsi, tout comme pour les composantes fournitures et gaz de compression il devient nécessaire d'avoir un compte d'ajustement d'inventaire pour le transport.

Cet ajustement d'inventaire est associé à la composante transport puisqu'il ne doit être facturé qu'aux clients utilisant le service de transport du distributeur. Si cet ajustement d'inventaire devait être ajouté à la composante équilibrage, il se trouverait à être facturé à tous les clients qui utiliseraient le service d'équilibrage du distributeur, incluant ceux, n'utilisant pas le service de transport du distributeur, qui ne l'auraient pas causé. Il y aurait alors mauvaise attribution, entre services dégroupés, de certains coûts à des clients qui n'en seraient pas concernés.

- 7.2 Quant à l'exemple, nous vous référons à ce qui se fait actuellement pour la composante M. Le processus pour la composante T sera exactement le même ; le taux facturé sera toutefois moindre puisque le prix du transport est inférieur au prix de la fourniture, de même que les ajustements subséquents moins fréquents puisque le prix du transport change moins souvent.